

Montréal, le 18 octobre 2012

**Par courriel et poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : tremblay.jeanolivier@hydro.qc.ca

**Objet : Demande d'exercice du pouvoir de surveillance et de contrôle de la  
Régie de l'énergie  
Dossier Régie : R-3798-2012 R-3820-2012  
Notre dossier : R046526 TJO**

---

Chère consoeur,

Le Distributeur a pris connaissance de la *Demande amendée de révision de la décision numéro D-2012-080 rendue par le régisseur Jean-Paul Théorêt le 17 juillet 2012 en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. c. R-6.01)* (la Demande de révision amendée). Cette demande, de même que l'argumentation écrite à son soutien, contient de nouveaux motifs de révision et modifie de façon significative la demande de révision initiale.

Le Distributeur avise la Régie qu'au soutien de la plaidoirie prévue le 22 octobre et si nécessaire, le 23 octobre 2012, il déposera une argumentation complétée en réponse à la Demande de révision amendée.

Veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

Jean-Olivier Tremblay, avocat  
/amg

c.c. Me Samuel Bachand (par courriel : sbachand@woods.qc.ca)